

Sommaire :

Extraits du journal officiel de la République française	2
Extraits du journal officiel de la l'Union européenne	3
Jurisprudence	4
Ministère du travail	5
Assemblée Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance	6
Ministère de la Transformation et de la Fonction Publique	6
Ministère Haute Autorité de Santé HAS	6
Présanse	8
Normalisation	8
Les brèves	9
Rapports et études	12
Congrès, conférences	12
Sur le web	12
La boîte à outils	13
Nouveautés INRS	15
Les chiffres en plus	16

Nous suivre sur Twitter



Extraits du journal officiel de la République française



31/10/2020 :

- [Décret n° 2020-1317 du 30 octobre 2020](#) déterminant les secteurs d'activité dans lesquels les employeurs sont temporairement autorisés à effectuer des prêts de main-d'œuvre dans des conditions aménagées.

01/11/2020 :

- [Arrêté du 26 octobre 2020](#) fixant la **liste des substances, mélanges et procédés cancérigènes** au sens du code du travail.

03/11/2020

- [Décret n° 2020-1331 du 2 novembre 2020](#) modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les **mesures générales** nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de **l'état d'urgence sanitaire**

05/11/2020

- [Arrêté du 2 novembre 2020](#) dérogeant à certaines dispositions de l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres, dit « **arrêté TMD** » [COVID-19 : dérogations pour les transports de gels et solutions hydroalcooliques et de déchets médicaux jusqu'au 31/01/2021].
- [Arrêté du 4 novembre 2020](#) qualifiant le niveau de risque en matière **d'influenza aviaire hautement pathogène**.

08/11/2020.

- [Arrêté du 5 novembre 2020](#) modifiant l'arrêté du 3 juillet 2000 modifiant la liste des établissements susceptibles d'ouvrir droit à **l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante** et complétant la liste des établissements de fabrication, flocage et calorifugeage à l'amiante.

11/11/2020

- [Décret n° 2020-1365 du 10 novembre 2020](#) pris pour l'application de l'article 20 de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020.
Sont concernés : employeurs, salariés vulnérables présentant un risque de développer une forme grave d'infection au virus SARS-CoV-2, agence de services et de paiement, professionnels de santé, caisses d'assurance maladie

14/11/2020

- [Arrêté du 28 octobre 2020](#) portant **agrément d'organismes** pour effectuer les vérifications techniques réglementaires dans les **établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur**.
- [Décret n° 2020-1385 du 14 novembre 2020](#) modifiant le décret n° 2020-551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes d'information mentionnés à l'article 11 de la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant **l'état d'urgence sanitaire** et complétant ses dispositions.
Sont concernés : les personnes infectées ou présentant un risque d'infection au virus du covid-19, professionnels de santé et professionnels placés sous la responsabilité des services ou laboratoires de biologie médicale, organismes de protection sociale, administrations.

15/11/2020

- [Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020](#) autorisant la **prorogation de l'état d'urgence sanitaire** et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.
- [Décret n° 2020-1385 du 14 novembre 2020](#) modifiant le décret n° 2020-551 du 12 mai 2020 relatif aux **systèmes d'information** mentionnés à l'article 11 de la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions
- [Décret n° 2020-1386 du 14 novembre 2020](#) modifiant le décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020 portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des **prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus**.

- [Décret n° 2020-1387 du 14 novembre 2020](#) fixant la liste des **professionnels de santé habilités à renseigner les systèmes d'information** mentionnés à l'article 11 de la loi du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions.
- [Arrêté du 29 octobre 2020](#) modifiant l'arrêté du 11 décembre 2007 relatif aux conditions d'**agrément** pour les vérifications réglementaires prévues dans les **établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur**.

17/11/2020 :

- [Arrêté du 16 novembre 2020](#) modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. *Cet arrêté vient préciser les modalités de réalisation des tests, dans le cadre de la loi du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.*

20/11/2020

- [Arrêté du 6 novembre 2020](#) portant extension d'un accord conclu dans le cadre de la **convention collective nationale des services de santé au travail interentreprises** (n° 897).
- [Arrêté du 7 octobre 2020](#) modifiant l'arrêté du 24 novembre 2003 relatif aux **emballages des déchets d'activités de soins à risques infectieux** et assimilés et des pièces anatomiques d'origine humaine.

22/11/2020

- [Arrêté du 17 novembre 2020](#) portant modification du règlement annexé à l'arrêté du 18 juillet 2000 réglementant le **transport et la manutention des matières dangereuses dans les ports maritimes**.

26/11/2020

- [Ordonnance n° 2020-1441 du 25 novembre 2020](#) portant adaptation des règles relatives aux réunions des **instances représentatives du personnel**.
- [Ordonnance n° 2020-1447 du 25 novembre 2020](#) portant diverses mesures en **matière de santé et de famille dans la fonction publique**. (*Chapitre II, articles 2 à 3 : Dispositions relatives aux instances médicales et à la médecine de prévention*)
- [Arrêté du 4 novembre 2020](#) fixant les **conditions d'agrément des agents** chargés du contrôle de l'application de la législation des **accidents du travail et des maladies professionnelles**.

28/11/2020

- [Décret n° 2020-1454 du 27 novembre 2020](#) modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les **mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19** dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

29/11/2020

- [Décret n° 2020-1463 du 27 novembre 2020](#) relatif à **l'indemnisation des victimes de pesticides**.

Extraits du journal officiel de la l'Union européenne



30/10/2020 :

- [Recommandation \(UE\) 2020/1595 de la Commission du 28 octobre 2020](#) sur les stratégies de dépistage de la COVID-19, notamment l'utilisation de **tests rapides de détection d'antigènes**.

13/11/2020

- [Règlement délégué \(UE\) 2020/1676](#) de la Commission du 31 août 2020 modifiant l'article 25 du règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges en ce qui concerne les **peintures sur mesure**.

- [Règlement délégué \(UE\) 2020/1677](#) de la Commission du 31 août 2020 modifiant le règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges afin d'améliorer l'applicabilité des exigences en matière d'informations relatives à la réponse à apporter en **cas d'urgence sanitaire**.
- [Règlement \(UE\) 2020/1683](#) de la Commission du 12 novembre 2020 modifiant les annexes II et III du règlement (CE) no 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif aux **produits cosmétiques**.

23/11/2020

- [Recommandation \(UE\) 2020/1743](#) de la Commission du 18 novembre 2020 relative à l'utilisation des **tests rapides de détection d'antigènes** pour le **diagnostic de l'infection par le SARS-CoV-2**.

26/11/2020

- [Règlement d'exécution \(UE\) 2020/1763](#) de la Commission du 25 novembre 2020 approuvant le **formaldéhyde** en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les **produits biocides** relevant des types de produits 2 et 3 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

27/11/2020

- [Règlement d'exécution \(UE\) 2020/1771 de la Commission du 26 novembre 2020](#) approuvant la masse de réaction de **l'acide peracétique (PAA) et de l'acide peroxyoctanoïque (POOA)** en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les **produits biocides** relevant des types de produits 2, 3 et 4.

30/11/2020

- [Décision d'exécution \(UE\) 2020/1779 de la Commission du 27 novembre 2020](#) modifiant la décision d'exécution (UE) 2019/1956 en ce qui concerne les **normes harmonisées** applicables à certains appareils électrodomestiques et analogues, aux systèmes d'alimentation électrique par rail pour luminaires, **aux luminaires pour éclairage de secours**, aux interrupteurs pour installations électriques fixes domestiques et analogues, aux disjoncteurs, aux détecteurs de proximité, aux sources de courant pour **le soudage à l'arc et aux appareils électriques de mesurage, de régulation et de laboratoire**.

Jurisprudence



Congé de maternité - L'absence de visite médicale de reprise après un congé de maternité ne prolonge pas la période de protection contre le licenciement : La visite médicale prévue à l'article R. 4624-22 du Code du travail après un congé de maternité a pour objet d'apprécier l'aptitude de l'intéressée à reprendre son ancien emploi, de préconiser le cas échéant un aménagement, une adaptation de son poste, ou un reclassement et n'a pas pour effet de différer jusqu'à cette date la période de protection instituée par l'article L. 1225-4 du même code. *LSQ le 03/11/2020*.

- [Cass.soc.21/10/2020, n° 19-570](#)

Plus de 3 heures pour secourir un travailleur isolé victime d'un accident vasculaire cérébral, c'est trop long : En cas de défaillance du dispositif de sécurité mis en place par l'employeur pour permettre au travailleur isolé d'alerter les secours, il y a faute inexcusable. *Éditions Législatives - 19/11/2020*.

- [Cass.soc. 12/11/2020, n° 19-13508](#).

La faute inexcusable de l'employeur est reconnue en cas de défaillance du dispositif de sécurité permettant à un travailleur isolé d'alerter les secours : Débitrice d'une obligation de sécurité, l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour qu'aucun travailleur ne travaille isolément en un point où il ne pourrait être secouru à bref délai en cas d'accident, et ce conformément à [l'article R. 4512-13 du Code du travail](#). En cas d'accident du travail, la défaillance du dispositif de sécurité permettant au travailleur isolé d'alerter les secours plaide en faveur de la reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur. Telle est la solution adoptée par la Cour de cassation dans un arrêt publié le 12 novembre 2020. *ISTNF le 30/11/2020*.

- [Lire l'analyse juridique de l'ISTNF](#)
[Cour de cassation, civile, Chambre civile 2, 12 novembre 2020, 19-13.508.](#)

Dépistage en entreprise : les employeurs pourront proposer aux salariés volontaires des tests antigéniques : le protocole national permettant d'assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à la Covid-19 renforce le rôle des entreprises dans la stratégie nationale de dépistage. Elles pourront désormais proposer aux salariés volontaires de réaliser des tests antigéniques, dans le strict respect du secret médical.

- [Lire le communiqué de presse du ministère du Travail du 30/10/2020.](#)

Questions – Réponses :

- Mis à jour du Questions/Réponses concernant [l'activité et les rôles des SSTI pendant la crise sanitaire Covid-19.](#)
- Mise à jour du Questions – Réponses concernant le [télétravail](#). *Le ministère du Travail introduit une exception à l'obligation de recourir au télétravail sur les postes qui le permettent pour les salariés souffrant d'isolement. Il prévoit également les conditions dans lesquelles les stages et périodes d'apprentissage peuvent se poursuivre en entreprise malgré la crise sanitaire.*
- Mise à jour du Questions – Réponses concernant [le protocole sanitaire](#)

Des Services de santé au travail pleinement mobilisés pendant la pandémie : Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État aux retraites et à la santé au travail, invite les entreprises, et notamment les TPE-PME, à se rapprocher de leur service de santé au travail pour bénéficier de l'accompagnement approprié au cours de cette deuxième phase de confinement. *Ministère du Travail le 02/11/2020.*

- [Lire le communiqué.](#)

Que faire face à un cas contact COVID-19 dans l'entreprise ? Le ministère du Travail résume, dans un guide pratique diffusé le 3 novembre 2020, les mesures que doit prendre l'employeur dans une telle situation, mais aussi celles que doit suivre le salarié contraint à l'isolement pour au moins sept jours. S'il ne peut télétravailler, il sera placé en arrêt maladie pendant cette période.

- [Télécharger le document gestion des cas contacts en entreprise.](#)

Covid-19 : l'inspection du travail mobilisée pour la mise en œuvre du protocole sanitaire en entreprise. Le ministère du Travail détaille dans une instruction du 3 novembre 2020 les modalités de contrôle de l'inspection du travail en matière de respect du protocole sanitaire et, surtout, du télétravail. Rappelons que les salariés doivent télétravailler à 100 % dès lors que leur poste le justifie. Les DIRECCTE mobiliseront, par ailleurs, **les services de santé au travail et tous les acteurs de la prévention des risques professionnels** pour qu'ils jouent pleinement leur rôle de conseil et d'appui aux employeurs, aux salariés et à leurs représentants. *Ministère du Travail le 03/11/2020.*

- [Lire le communiqué de presse.](#)

Personnes vulnérables susceptibles de développer des formes graves de Covid-19 et activité professionnelle : Les « personnes vulnérables » identifiées par le Haut conseil de la santé publique (HCSP) comme étant à risque de formes graves de Covid-19 ont été protégées depuis le début de la crise sanitaire, avec une possibilité d'arrêt de travail dérogatoire ou d'activité partielle sur la base d'un certificat d'isolement délivré par leur médecin. *Ministère du Travail le 11/11/2020.*

- [Lire le communiqué.](#)

Rayonnements ionisants et radioprotection des travailleurs : Qu'entend-t-on par rayonnement ionisant ? Quels sont ces risques pour la santé des travailleurs et comment les prévenir ? Un article pratico-pratique pour tout comprendre. *Ministère du Travail le 17/11/2020.*

- [Lire le dossier.](#)



Tout savoir sur la médecine du travail : Pénibilité, risques sanitaires, harcèlement... La médecine du travail agit pour préserver la santé physique et morale des travailleurs. Tour d'horizon sur le sujet. 30/10/2020.

- [Lire l'article de Bercy Infos.](#)

Prolongation de la cellule d'écoute et de soutien psychologique pour les chefs d'entreprise : Afin d'apporter une première écoute et un soutien psychologique aux chefs d'entreprise en détresse en raison de la crise de la Covid-19, le numéro vert, 0 805 65 505 0, est prolongé pour 6 mois supplémentaires. Mis en place en avril 2020, ce numéro est accessible 7 jours sur 7 de 8 à 20 heures. 07/11/2020.

- [Lire l'article.](#)

Coronavirus COVID-19 : Les mesures de soutien aux entreprises : Quelles sont les nouvelles mesures de soutien annoncées par le Gouvernement dans le cadre du confinement.

- [Consulter les plans de soutien sectoriels](#)

Commerces : instauration du nouveau protocole renforcé. Afin de concilier l'activité économique et la protection sanitaire de la population, le protocole présente les engagements permettant la réouverture de l'ensemble des commerces, à l'exception des bars et restaurants. 27/11/2020, 4 pages.

- [Télécharger le protocole renforcé.](#)



Identification et modalités de prise en charge des agents publics civils reconnus personnes vulnérables : Circulaire 10 novembre 2020. Les dispositions de la présente circulaire visent à clarifier le dispositif relatif aux agents dits « vulnérables », présentant un risque élevé de développer une forme grave d'infection au virus. Elles reprennent et adaptent à la fonction publique les dispositions du décret pris pour l'application de l'article 20 de la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificatives pour 2020 applicable aux salariés.

- [Télécharger la circulaire.](#)



Surveillance médico-professionnelle des travailleurs exposés ou ayant été exposés à la silice cristalline : L'objectif de ces recommandations, élaborées selon une méthode de la HAS, est de proposer la surveillance médico-professionnelle des travailleurs exposés ou ayant été exposés à de la silice, en déterminant d'une part l'action en milieu de travail réalisée par les médecins du travail au sein des services de santé au travail (prévention primaire), et en définissant d'autre part le contenu et les modalités du suivi médical individuel par l'ensemble des professionnels de santé (prévention secondaire et tertiaire). HAS le 03/11/2020.

- [Lire l'article et télécharger la note de cadrage.](#)

Surveillance médico-professionnelle de l'exposition interne aux radionucléides en installation nucléaire de base : Cette recommandation de bonne pratique a pour objectifs d'aider les professionnels de santé sur les aspects suivants : Mise en place des modalités de surveillance en fonction des caractéristiques de l'exposition, évaluation de la dose efficace engagée et enregistrement de celle-ci, évaluation du risque sanitaire lié à la dose. HAS le 06/11/2020.

- [Télécharger l'article et télécharger la note de cadrage](#)

Covid-19 : gestion des déchets dans le cadre des tests antigéniques : Après avoir pris en compte les modalités de la réalisation du prélèvement rhino-pharyngé et des tests antigéniques, les modes de transmission du virus SARS-CoV-2 et l'évolution de l'infectiosité du SARS-CoV-2 sur les surfaces, le Haut Conseil de la santé publique émet des recommandations sur la gestion des déchets dans le cadre du dépistage du Covid-19 par des tests antigéniques. *HAS le 09/11/2020.*

- [Télécharger l'avis.](#)

Masques dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus SARS-CoV-2 : Le HCSP présente les caractéristiques, les performances, les indications et les publics concernés par les différents types de masque disponibles : appareil de protection respiratoire de type « FFP2 », masque à usage médical type « masque chirurgical », et masque « grand public ». *HAS le 16/11/2020.*

- [Télécharger l'avis.](#)

Coronavirus SARS-CoV-2 : recommandations relatives aux mesures barrières pour l'activité physique et sportive. Dans son avis du 20 octobre 2020, le HCSP recommande des mesures de prévention renforcées pour l'activité physique et sportive dans les établissements couverts, dans le contexte de l'épidémie de Covid-19. Le HCSP fournit notamment des recommandations spécifiques pour les centres de remise en forme et les piscines, comme l'accès aux vestiaires individuels et non collectifs, la mise à l'arrêt des sèche-cheveux, la limitation de l'accès aux tribunes voire leur suppression, et le port de masque pour tous les personnels. *HAS le 16/11/2020.*

- [Lire le communiqué.](#)

Avis n° 2020.0080/AC/SEAP du 27 novembre 2020 du collège de la Haute Autorité de santé relatif aux modifications des conditions d'inscription sur la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale, de l'acte de détection antigénique du virus SARS-CoV-2 sur prélèvement nasopharyngé. *HAS le 28/11/2020.*

- [Télécharger l'avis du 27/11/2020.](#)

Covid-19 : la HAS se prononce sur les tests salivaires RT-LAMP et met à jour les indications des tests antigéniques. La mise à disposition continue de données sur les tests, notamment dit « rapides », entraîne des évolutions de la stratégie de diagnostic et de dépistage de la Covid-19. Pour ce qui est des tests antigéniques, la HAS se prononce aujourd'hui en faveur de leur utilisation chez les personnes contact. Elle rend aussi deux avis sur les tests salivaires RT-LAMP. Tandis que ceux dits "non intégrés" ne sont aujourd'hui pas recommandés, les systèmes dits "intégrés" (EasyCov®) pourraient être utilisés chez les patients symptomatiques chez qui un test nasopharyngé est difficile ou impossible. *HAS le 28/11/2020.*

- [Lire le communiqué.](#)

Vaccins COVID-19 - Quelle stratégie de priorisation à l'initiative de la campagne : La HAS affine ses recommandations sur la priorisation des populations à vacciner contre la Covid-19 élaborées en juillet dernier. Cette stratégie - par phase et par ordre de priorité - répond à un double objectif : réduire les hospitalisations et les décès et maintenir les activités essentielles du pays, particulièrement celles du système de santé pendant l'épidémie. Deux critères principaux ont été pris en compte par la HAS pour établir cette priorisation : l'existence d'un facteur de risque individuel de développer une forme grave de la maladie et l'exposition accrue au virus. *HAS le 30/11/2020.*

- [Lire le communiqué.](#)

Présanse



Informations mensuelles : Publiées 11 fois par an, les Informations Mensuelles de Présanse compilent les actualités de la profession (réforme, congrès, événement santé-travail), les actions des SSTI et celles de Présanse même, ainsi les analyses du pôle juridique, les nouvelles ressources mises à disposition par le pôle médico-technique, les actualités RH, DPST...

- [Consulter le numéro de novembre 2020.](#)

Rôle des SSTI dans le dépistage du Covid-19 par Tests Rapides : exemples et documentation (26/11/2020)

- Des SSTI ont fait remonter des exemples et modalités de leur participation au dépistage par les trods (Tests de Dépistages Rapides à Orientation Diagnostique) naso-pharyngés antigéniques pour le Covid-19. Vous trouverez ainsi compilé [dans ce document](#) les différents cas de figure liés à la facilitation par les SSTI de la mise en œuvre de ces TRODS.
- Pour rappel, en début de mois [un questions/réponses](#) pour identifier les situations qui amèneraient les SSTI à intervenir dans le cadre de ces campagnes de dépistages et préciser les conditions de réalisation des tests, avait été mis à disposition.

Normalisation



Novembre 2020 : quoi de neuf en normalisation SST ? Dans le cadre de ses activités en matière de Normalisation en santé-sécurité au travail (SST), EUROGIP exerce une veille sur les textes nouvellement publiés ou les travaux en cours au niveau européen (CEN) ou international (ISO).

- [Télécharger les actus de novembre 2020.](#)

Les brèves



Covid-19 : le dispositif d'indemnisation des arrêts de travail des personnes vulnérables. Un dispositif d'indemnisation des [arrêts de travail dérogatoires pour certains publics](#), notamment pour les personnes fragiles, a été créé dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19. Les personnes vulnérables pourront être arrêtées et indemnisées. *Ameli le 28/10/2020.*

- [En savoir plus.](#)

Le projet de loi Asap autorise les services de santé au travail à utiliser le numéro de sécurité sociale : Depuis des années, la continuité du suivi médical des travailleurs bute sur une difficulté : avoir un identifiant unique pour suivre le salarié. Les services de santé au travail réclament de pouvoir utiliser le numéro de sécurité sociale, appuyés par plusieurs rapports. Cela devrait être bientôt possible. Un autre frein subsistera : les employeurs craignent la traçabilité. *ActuEL HSE le 30/10/2020.*

- [Lire l'article.](#)

Télétravail à 100 % et tests en entreprise : ce que prévoit le nouveau protocole sanitaire : le ministère du Travail a publié une nouvelle version du protocole national pour les entreprises. Il pose le principe du télétravail total pour les postes compatibles, interdit les moments de convivialité et permet l'organisation de tests. Le ministère du Travail indique que le non-respect de ces règles est considéré comme un manquement à l'obligation de sécurité. *ActuEL RH le 02/11/2020.*

- [Lire l'article.](#)

Un salon, un bar et une classe : ainsi se transmet le coronavirus dans l'air : Le journal espagnol El País a réalisé une infographie active (traduite en français) sur la propagation du virus dans l'air. Le danger de contamination diminue jusqu'à moins d'une personne contaminée quand le groupe utilise des masques et réduit la durée de la rencontre à la moitié et, qu'en plus, on ventile. *El País, 28/10/2020.*

- [Lire l'infographie et l'article.](#)

COVID-19 et prévention des RPS : faire face à une situation inédite dans sa durée.

En travail à distance ou sur site pour les commerces et activités autorisées, de nouvelles organisations du travail et formes de coopérations ont dû être mises en place. Mais la fatigue liée au travail en mode dégradé peut s'accumuler dans les équipes. Points de vigilance pour prévenir l'exposition des travailleurs aux facteurs de risques RPS. *ANACT le 03/11/2020.*

- [Lire l'article](#)

Le télétravail accroît les pratiques addictives : Selon une enquête d'Odoxa réalisée auprès de quelque 3 000 personnes pour GAE conseil, le télétravail entraîne un risque accru de développer des pratiques addictives. Quelques clefs pour se prémunir ! *ActuEL-RH le 04/11/2020.*

- [Lire l'article et télécharger l'enquête.](#)

Temps de pause, astreintes et repas : quelles sont les règles applicables ? Quand le temps de pause devient-il obligatoire ? En quoi le temps de pause se différencie-t-il du temps d'astreinte et de repas ? Pourquoi les règles relatives au temps de pause sont-elles essentielles pour la santé et la sécurité des salariés ? L'INRS fait le point dans un focus juridique. *INRS le 09/11/2020.*

- [Lire l'article.](#)

Les questions-réponses de la CNIL sur le télétravail : En complément de ses recommandations concernant les outils utilisables, la CNIL répond aux questions les plus fréquentes concernant le télétravail et rappelle certains principes essentiels communs au droit du travail et au RGPD. *CNIL le 12/11/2020.*

- [Lire les questions/réponses.](#)

Port du masque obligatoire : comment bien faire appliquer la règle dans le BTP ? Cet article des Editions Tissot rappelle qu'il ne suffit pas de fournir un masque aux salariés pour bien remplir ses obligations. L'employeur doit aussi contrôler l'utilisation effective des masques mis à disposition à ses salariés. Pour cela il est nécessaire d'avoir mis à jour le règlement intérieur ou adopté une note de service. Un modèle de note d'information sur le port du masque est proposé. *Éditions Tissot, le 13/11/2020.*

- [Lire l'article.](#)

Covid-19 et travailleurs handicapés : les points de vigilance : Lors de la 24ème édition de la Semaine Européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), le ministère du Travail a rappelé dans un communiqué qu'une attention particulière doit être portée aux travailleurs handicapés dans la mise en œuvre du Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés dans le cadre de la crise sanitaire afin de leur permettre de poursuivre leur activité. *Ministère du Travail le 16/11/2020.*

- [Lire l'article.](#)

Définition de cas d'infection au SARS-CoV-2 (COVID-19) : le 16/11/2020, Santé publique France a apporté des modifications par rapport à la version du 7 mai 2020.

- La définition d'un cas confirmé inclut dorénavant les tests par amplification moléculaire de type RT-LAMP et les tests antigéniques ;
 - La définition d'un contact à risque différencie désormais la protection conférée par les masques grand public en tissu fabriqués selon les normes AFNOR SPEC S76-001 de catégorie 1 versus de catégorie 2 versus les masques fabriqués « maison » ne répondant pas à la norme AFNOR SPEC S76-002 et visières en plastique transparent, et par les Hygiaphone® versus les simples plaques en plexiglas ;
 - La définition d'un contact à risque n'inclut plus les situations en milieu scolaire, qui sont traitées dans le protocole sanitaire du Ministère de l'Éducation Nationale ;
 - La définition d'un contact à risque négligeable inclut désormais la notion d'un antécédent de COVID-19 confirmé datant de moins de deux mois.
- [Télécharger la mise à jour.](#)

Cinq questions sur le test antigénique en entreprise : Outil de prévention secondaire s'il est réalisé régulièrement, de prévention tertiaire si on le dégage en cas de cluster, à quoi sert le test antigénique en entreprise ? Comment s'y prendre ? Avec l'aide de quels professionnels ? À quelles conditions ? ActuEL HSE fait le point. *ActuEL HSE le 16/11/2020.*

- [Lire l'article.](#)

Covid-19 et travailleurs handicapés : les points de vigilance : Une attention particulière doit être portée aux travailleurs handicapés dans la mise en œuvre du Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés dans le cadre de la crise sanitaire afin de leur permettre de poursuivre leur activité. *DIRECCTE NA le 17/11/2020.*

- [Lire le communiqué.](#)

L'INRS met en garde contre certains dispositifs dits « anti-Covid-19 » : Face à la pandémie actuelle, certains fabricants font actuellement une forte promotion de nouveaux dispositifs ou procédés dits « anti-Covid-19 ». Intérêts des revêtements biocides, efficacité des purificateurs d'air, risques liés à la désinfection par UV ou ozone... Dans la lutte contre la Covid-19, de nombreuses entreprises interrogent les experts de l'INRS sur l'efficacité et l'innocuité de ces solutions. *INRS le 19/11/2020.*

- [Lire le communiqué.](#)

Quel est l'intérêt des revêtements biocide dans la lutte contre la Covid-19 ? Des revêtements dits « biocides », sous forme de membranes, de films adhésifs ou de vernis, sont actuellement proposés pour lutter contre la Covid-19. Au regard des incertitudes sur l'efficacité de ces revêtements à fonction biocide et des conditions nécessaires pour qu'ils puissent agir (notamment leur nettoyage fréquent), ces produits ne peuvent pas être préconisés comme moyen de lutte contre la transmission du SARS-CoV-2. *INRS le 19/11/2020.*

- [Lire l'article.](#)

Traçage des patients zéro et de leurs cas contact : le dispositif évolue. Pour limiter la propagation du Covid-19, l'Assurance maladie doit pouvoir contacter rapidement les patients zéro du Covid-19 et les personnes contact. C'est pourquoi, afin de mieux les accompagner dans leurs démarches, le dispositif de traçage s'adapte à l'évolution de la situation et privilégie désormais le sms. *Service-public.fr le 19/11/2020.*

- [Lire l'article.](#)

La santé mentale des soignants face à la Covid-19 : Plusieurs études en [cours](#) observent comment les troubles psychiques, combinés à d'autres facteurs antérieurs à la crise, influent sur la santé mentale des Français. Tous sont potentiellement concernés, cependant les professionnels de santé se retrouvent en première ligne. *The Conversation le 20/11/2020.*

- [Lire l'article.](#)

[ITW] Laurent Pietraszewski : "Les services de santé au travail sont des ressources précieuses". ests antigéniques, salariés vulnérables, recours au télétravail... Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État à la santé au travail, nous explique ce que le gouvernement attend des services de santé au travail en cette période de crise sanitaire.

ActuEL|HSE le 23/11/2020.

- [Lire l'article](#)
- [Courrier de L. Pietraszewski aux services de santé au travail](#)

La santé au travail post-Covid sera numérique ou ne sera pas ! En matière de prévention, de fluidification des échanges, de sensibilisation ou encore de prise en charge, les salariés, les entreprises et même l'État ont tout à gagner en empruntant enfin ce virage numérique. *Chronique de Yannick Jarlaud (Val Solutions) pour le JDD, le 23/11/2020.*

- [Lire l'article.](#)

Télétravail : les 10 points clefs de l'ANI : Le Medef a fait volte-face le 26/11/2020, en proposant une nouvelle version du projet d'accord national interprofessionnel sur le télétravail. Plusieurs ajouts ont été effectués, notamment sur les frais professionnels, l'exercice du droit syndical, les règles de santé et sécurité. La CFDT, FO et la CFTC sont signataires du texte. La CGT s'est prononcée contre en raison de son caractère « non contraignant ». *Net.pme.fr le 27/11/2020.*

- [Lire l'article.](#)

Santé au travail : des négociations laborieuses sur la prévention. La santé au travail, revenue sur le devant de la scène avec la crise sanitaire, doit évoluer drastiquement en matière de prévention : les partenaires sociaux ont entamé la dernière ligne droite de négociations en ce sens, très loin d'aboutir au vu de leurs profondes divergences. *La Tribune, le 28/11/2020.*

- [Lire l'article.](#)

Intoxication par le plomb dans les stands de tir : un risque connu mais qui persiste.

La fréquentation d'un stand de tir, que ce soit au titre des loisirs ou du travail, expose à l'inhalation ou l'ingestion de poussières de plomb. Bien que ce risque soit connu et encadré par une réglementation et des recommandations de bonnes pratiques, des cas de plombémies au-delà des seuils de vigilance sont régulièrement rapportés par des Centres antipoison ou des centres de consultations de pathologies professionnelles en France. *Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles, novembre 2020.*

- [Télécharger le bulletin](#)

Rapports et études



Critères de stabilité des échelles et des escabeaux : L'étude présentée vise à déterminer les limites de stabilité lors de l'utilisation d'échelles portatives et escabeaux. Ces limites de stabilité ont été déterminées en fonction du type de surface en pied et en tête d'échelle, de la hauteur du travailleur sur l'échelle, et pour des angles inclus dans les limites fixées par les règlements provinciaux : 70,5 ° et 75,5 °, pour différentes positions. Les essais ont été réalisés en laboratoire. *IRST le 28/10/2020, 140 pages.*

- [Télécharger l'étude R.1113.](#)

Enquête Sumer 2017 - Les risques professionnels par famille professionnelle en Nouvelle-Aquitaine : Dans cette étude, les expositions aux risques sont présentées par type de contraintes physiques, organisationnelles, d'expositions aux agents biologiques, aux nuisances chimiques ainsi que par trois indicateurs de risques psychosociaux. *Directe NA, 03/11/2020, 303 pages.*

- [Télécharger le document.](#)

Risque routier, plus de la moitié des entreprises du BTP l'inscrivent dans leur DU : Une étude de l'assureur MMA alerte les entreprises sur les efforts qui restent à faire pour mieux prévenir le risque routier, même si le BTP se distingue par sa meilleure prise en compte du risque et ses actions menées. *OPPBTP le 18/11/2020.*

- [Lire l'article.](#)

Covid-19 : isolement et conditions de travail favorisent les conduites addictives : Depuis le premier confinement instauré en mars dernier, l'isolement au travail, l'augmentation des objectifs en matière de performance ainsi que la charge de travail ont joué un rôle dans l'augmentation des consommations de substances psychoactives. C'est ce que montre l'enquête publiée par la MILDECA et ses partenaires. *INRS le 23/11/2020.*

- [Télécharger le communiqué de presse.](#)

Note sur le bilan de surveillance de l'impact des vagues de chaleur sur la santé des travailleurs 2018-2019 : Santé publique France a conduit une étude portant sur les répercussions des vagues de chaleur sur la mortalité et la morbidité des travailleurs au cours de la période du Système d'alerte canicule et santé (Sacs), activé du 1er juin au 15 septembre, en 2018 et 2019. *Santé publique France le 27/11/2020.*

- [Lire le communiqué.](#)

Congrès, conférences



Communications du 17/11/2020. SOMETRAV-PACA.org : Société de Médecine du travail, d'Ergonomie et de Toxicologie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

- [Contact Tracing COVID-19](#)
- [Diagnostic biologique Sars-Cov 2 en entreprise](#)
- [Mise à jour des connaissances sur la COVID-19](#)

Sur le web



[BURN-OUT] Épuisement professionnel, de la détection à la prévention. Un espace d'informations, documentations, outillages et conseils pour aider à repérer les signes précurseurs du burn out et accompagner ceux qui pourraient en être victimes afin de prévenir ce risque au sein de l'entreprise. *Site Développé par une Commission Temporaire Spécialisée de la CARSAT Centre Ouest et ses partenaires.*

- [Accéder au site](#)

Télétravail et travail en présentiel : La Direction interministérielle de la transformation publique (DITP), et la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), ont réalisé un guide complet intitulé "Télétravail et travail en présentiel " afin d'accompagner les agents et les managers dans la mise en place ou le renforcement du recours au télétravail. Deux volets composent ce guide : volet 1 : Quelques repères pour adapter vos pratiques aux modes de travail mixtes ; volet 2 : Des idées pour discuter en équipe de nos modes de fonctionnement. Découvrez les [ICI](#).

Ma ressource RH : La DIRECCTE Centre-Val de Loire met en ligne différentes ressources sous 4 thèmes dont un « **Assurer la santé et a sécurité au travail** ». Ma ressource RH s'adresse aux chefs d'entreprise de TPE-PME afin de leur apporter des informations en matière de ressources humaines et de leur mettre à disposition des outils opérationnels proposés par les acteurs institutionnels et économiques de la région Centre-Val de Loire.

- [Aller sur le site.](#)

La boîte à outils



BTP : COVID-19 Risques sanitaires et professionnels lors des interventions sur des peintures contenant du plomb. Vous êtes maître d'ouvrage et vous menez des chantiers nécessitant des interventions sur des peintures contenant du plomb ? Ce guide, réalisé par l'Assurance Maladie – Risques professionnels avec les services prévention de ses caisses régionales (Carsat, Cramif, CGSS), vous aide à mettre en place les mesures de prévention indispensables dans ces travaux en respectant les recommandations des pouvoirs publics en lien avec le risque sanitaire. *6 pages, octobre 2020.*

- [Télécharger le guide.](#)

Santé au travail : une affiche et un flyer pour promouvoir les visites, à la demande des salariés, avec leur médecin du travail. De nombreux salariés peuvent éprouver des difficultés à tenir leur emploi en raison de leur état de santé ou de leurs conditions de travail. Les visites à la demande du salarié sont une étape importante pour faciliter le maintien en emploi, mais comment en informer les salariés ? Réalisés dans le cadre du PRST Normandie 2016-2020, ces supports sont à la disposition des salariés, mais aussi des médecins généralistes et des employeurs pour communiquer l'information à leurs patients / salariés.

- [En savoir plus.](#)

BTP - Coronavirus, les collaborateurs vulnérables à risque de forme grave de Covid-19 : La fiche redéfinit les critères selon lesquels une personne est considérée comme vulnérable et à risque de forme grave de Covid-19. *OPPBT le 17/11/2020.*

[Lire l'article et télécharger la fiche.](#)

Un guide employeurs pour guider la prévention du Covid-19 en entreprise : Avec la seconde vague de l'épidémie et son ampleur, force est de constater que l'application des mesures de prévention est imparfaite et que les rappels sont nécessaires. Pour accompagner les entreprises, le SSTRN édite un guide pratique et deux affiches. *SSTRN le 02/11/2020.*

- [Prendre connaissance des supports.](#)

Le télétravail durant la pandémie de COVID-19 et après : Guide pratique. L'objectif de ce guide est de fournir des recommandations pratiques et réalisables pour un télétravail efficace, applicables à un large éventail d'acteurs, de soutenir les décideurs politiques dans la mise à jour des politiques existantes, et de fournir un cadre flexible permettant aux entreprises privées et aux organisations du secteur public de développer ou de mettre à jour leurs propres politiques et pratiques de télétravail. Il propose en outre une liste d'outils et de ressources disponibles. *OIT, 16/10/2020, 51 pages.*

- [Télécharger le document.](#)
- Lire aussi : [Le travail à domicile en réponse à l'épidémie de COVID-19: guide de l'employeur.](#)

Télétravail : L'ANACT propose un « carnet de bord du télétravail » à télécharger. C'est une grille simple et accessible qui permet à tout télétravailleur de décrire et suivre au quotidien les conditions de réalisation de son activité à distance et d'identifier des besoins d'ajustement. Le carnet de bord est organisé en 5 rubriques permettant d'aborder le vécu en télétravail, les points positifs et les difficultés rencontrées. Il permet d'identifier des propositions d'amélioration propres à chacun ou pour toute l'entreprise. ANACT le 17/11/2020.

- [Lire le communiqué et télécharger l'outil.](#)

Sauvetage secourisme du travail : Note pratique destinée au chef d'entreprise pour l'aider à mettre en œuvre l'obligation qui lui est faite par le code du travail d'organiser les secours dans son établissement. CARSAT Aquitaine, 2020, 8 pages.

- [Télécharger le guide.](#)

Le référent COVID-19 : Un nouvel acteur dans l'entreprise. Qui peut être référent COVID-19, Quelles sont ses missions ? STL Limousin, octobre 2020.

- [Télécharger la fiche pratique.](#)

Affichage obligatoire : L'affichage obligatoire oblige l'employeur à mettre à la connaissance des employés les règlements régissant l'entreprise et ses activités. Le document rappelle ces obligations et détaille les différents affichages (obligatoires et en fonction des effectifs de l'entreprise). STL Limousin, novembre 2020.

- [Télécharger la fiche pratique.](#)

Click & collect – Prévenir le risque COVID-19 : un recueil de bonnes pratiques afin de préserver sa santé, celle des autres et sécuriser son lieu de travail. AIST19, octobre 2020.

- [Télécharger le livret.](#)

Télétravail : Kit outils anti-sédentarité de Santé publique France pour les télétravailleurs avec des astuces et des idées d'exercices. Pour en savoir plus consulter le site <https://www.mangerbouger.fr/> qui donne des conseils pour bien s'alimenter durant le confinement et en télétravail.

- 10 astuces anti-sédentarité : [10 astuces anti-sédentarité – SPF – DEF](#)
- 10 exercices pour passer moins de temps assis : [10 idées d'exercices – Santé publique France-Basse Définition](#)

[BTP] Risque poussières : un guide de prévention à destination des TPE. "Tous les métiers du BTP sont concernés par les poussières et peuvent y être exposés", rappelle l'organisme. "Le chef d'entreprise doit réfléchir à une nouvelle organisation et à de nouvelles pratiques de travail pour ne plus produire de poussières ou en produire le moins possible." Plusieurs pistes sont à explorer : organisation des chantiers, choix des outils, travail à l'humide, équipement de protection... IRIS-ST le 27/11/2020, 36 pages.

- [Télécharger le document.](#)
- [Lire la vidéo](#): Cette animation présente succinctement le risque poussières et les bonnes pratiques de prévention à mettre en place pour limiter l'exposition des travailleurs aux poussières. La vidéo se veut rassurante avec des propos simples pour sensibiliser chefs d'entreprise et salariés au risque poussières – 3 :22 mn.



Poly-expositions - L'outil d'évaluation MiXie France s'enrichit : Près de 200 substances viennent d'être ajoutées dans l'outil MiXie France d'aide à l'évaluation du risque toxique dans le cas d'une exposition à plusieurs substances chimiques. *Novembre 2020.*

- [En savoir plus](#)
- [Les risques chimiques. Lire le dossier de l'INRS](#)

Plan d'intervention SST interactif : Animation pédagogique pour la formation des sauveteurs secouristes du travail. Cet outil (au format HTML) porte sur les différentes conduites à tenir qui sont schématisées dans le plan d'intervention SST. Il permet de visualiser l'enchaînement des actions à mener par le sauveteur-secouriste du travail en fonction de la nature de l'accident et de l'état de la victime.

- [Télécharger le logiciel.](#)

[OIRA] Outil d'évaluation des risques professionnels

- Poissonnerie : [Accéder à l'outil.](#)
- Boucherie – Charcuterie : [Accéder à l'outil.](#)
- Pâtisserie - Chocolaterie - Confiserie – Glacerie : [Accéder à l'outil.](#)
- Commerces alimentaires de proximité : [Accéder à l'outil.](#)
- Aide à domicile : [accéder à l'outil.](#)

Brochures :

- [ED 148](#) : Fabrication additive ou impression 3D utilisant des matières plastiques.
- [ED 910](#) : Chargeuses, manuel de sécurité.
- [ED 945](#) : Mise en œuvre de la réglementation relative aux atmosphères explosives (ATEX).
- [ED 4406](#) : Produits chimiques – Apprenez à décrypter les pictogrammes de danger.
- [ED 6029](#) : Poussières de bois, guide de bonnes pratiques dans le secteur des scieries.
- [ED 6040](#) : Mal au dos – osez bouger pour vous soigner.
- [ED 6065](#) : Tombereaux, manuel de sécurité.
- [ED 6109](#) : Consignations et déconsignations.
- [ED 6178](#) : Accessoires de levage, memento de l'élingueur.
- [ED 6327](#) : Adoptez la micro-sieste au travail – Travail de nuit, travail posté -
- [ED 6374](#) : Interventions sur les peintures contenant du plomb.
- [ED 6380](#) : Poissonnerie - Santé au travail : passez à l'action !
- [ED 6382](#) : Boucherie – Charcuterie : Santé au travail : passez à l'action !
- [ED 6400](#) : Boulangerie - Pâtisserie - Chocolaterie – Glacerie - Santé au travail : passez à l'action !
- [ED 6401](#) : Commerces alimentaires de proximité – Santé au travail, passez à l'action.

Fiches toxicologiques : 04/11/2020

- [Solvants aliphatiques en C9-C20 \(contenant des hydrocarbures aromatiques\) \(FT 324\)](#) (Nouvelle édition)
- [Ozone \(FT 43\)](#) (Nouvelle édition)
- [Noir de carbone \(FT 264\)](#)
- [Ether diglycidique du bisphénol A \(FT 323\)](#)
- [Trichlorométhane \(FT 82\)](#)
- [Chlorure d'hydrogène \(ou acide chlorhydrique\) et solutions aqueuses \(FT 13\)](#)

Affiches :

- [AD 853](#) : Ne jamais remettre les poussières en suspension dans l'air

Autocollants :

- [AK 854](#) : Dans cette zone. Pas d'étincelle ou de flamme !
- [AK 855](#) : Appareil ATEX. Ne pas intervenir sans formation

Les chiffres en plus



Maladies à caractère professionnel chez les intérimaires en France entre 2009 et 2014 : Le Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire a publié les résultats de son travail sur la comparaison entre la fréquence et les caractéristiques des maladies à caractère professionnel (MCP) chez les intérimaires et chez les salariés en contrat à durée indéterminée (CDI) en France entre 2009 et 2014. *BEH, 13/10/2020.*

- [Télécharger le rapport](#)

Malakoff Humanis présente les résultats 2020 de son Baromètre annuel Absentéisme Maladie
Au travers des études mensuelles réalisées par le Comptoir de la nouvelle entreprise entre mars et juin 2020, Malakoff Humanis a évalué l'impact de la crise sanitaire sur l'organisation du travail, la santé des salariés et les arrêts de travail². Alors que la France est entrée dans une nouvelle période de confinement, Malakoff Humanis publie les résultats de son baromètre annuel qui décrypte les tendances de fond des arrêts de travail et les évolutions plus récentes liées à la crise. *Malakoff Humanis le 16/11/2020.*

- [Lire le communiqué de presse.](#)